

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### TCM 001-9764/21/BM

#### ■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'opération de réaménagement des réseaux publics sur la D16 et du rond-point des Milles Bouquets sur la commune de Mallemort portant modification de la répartition financière**

**MET 21/18363/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la Route Départementale 16 et du rond-point des Milles Bouquets à Mallemort, il a été opportun de créer un groupement de commandes entre la commune de Mallemort et l'ex-Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance dite « AgglopoLe Provence », afin de réaliser de manière concertée les travaux relatifs au renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable, à la collecte des eaux usées en concomitance avec la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux secs et la requalification de voirie. Travaux qui relèvent à la fois de la compétence communale et de la compétence métropolitaine.

Cette convention présentait notamment le tableau de répartition des dépenses prévisionnelles entre la commune de Mallemort et l'ex-Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance dite « AgglopoLe Provence » à laquelle se substitue la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le montant des travaux initialement estimé sur la base d'études préliminaires dans la convention à 1 033 000,00 € HT dont 483 000,00 € HT pour la part Métropolitaine doit être modifié à hauteur de 1 892 379,30 € HT dont 868 209,27 € HT pour la part métropolitaine pour les raisons suivantes :

- Evolution du projet lors des différents stades d'étude (AVP, PRO). Ces modifications sont liées à l'adaptation du projet en fonction du niveau de précision des études,
- Réajustement du coût des travaux liés aux résultats de l'appel d'offres,

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 23 avril 2021

- Ajout de travaux non pris en compte dans le marché (maillage sur le réseau AEP : Travaux d'exclusivité du délégataire),
- Modification des emprises du projet demandé par la commune afin de créer un aménagement de voirie du carrefour Joliot Curie / Fontenelle / Jean Moulin impliquant 210 m de réhabilitation supplémentaires.

Il convient de modifier par avenant, le tableau de répartition des dépenses entre la commune de Mallemort et la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais.

Le présent avenant n°1 à la convention a pour objet de prendre en compte les coûts réels de travaux et de modifier la répartition des dépenses comme suit :

- La part Eau potable passe d'un prévisionnel de 283 000,00 € HT à 487 081,16 € HT soit + 204 081,16 € HT.
- Cette augmentation est liée à hauteur de 69 270,46 € HT aux modifications apportées au projet en phase étude (augmentation du linéaire de réhabilitation de conduites existantes, modification du profil en long pour croiser les réseaux existants ayant pour conséquence la pose d'organes de régulation supplémentaires, mise en conformité de branchements existants mutualisés). Les couts hors marché de maillage au réseau d'eau de 33 466,73 viennent se rajoutent au montant des travaux prévus par le Maitre d'œuvre de l'opération. Enfin, les travaux supplémentaires voulus par la commune pour réaliser un aménagement de voirie au droit du carrefour Joliot Curie / Fontenelle / Jean Moulin, induisent une augmentation des travaux de réhabilitation du réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) de 101 343,97 € (170 m de réseau en fonte 200 et 15 branchements à réhabiliter).  
La part Eaux usées passe d'un prévisionnel de 200 000,00 € HT à 381 128,11 € HT soit + 181 128,11 € HT.
- Cette augmentation se décompose pour 72 809,33 € aux modifications du projet en phase étude ( augmentation du linéaire de réhabilitation, mise en conformité de branchements, modification de la configuration du réseau afin de préserver de supprimer l'arrivée d'une section de réseau dans un poste de relèvement (PR) ayant des capacités résiduelles faible. Les travaux supplémentaires demandés par la commune induisent une augmentation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées pour un montant de 108 318,78 € (210 m de réseau EU en PVC 200, 5 regards et 14 branchements à réhabiliter)

La participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence correspondra aux montants des travaux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées, soit un montant global de 868 209,27 € HT, contre 483 000,00 € HT initialement prévu. Le pluvial ne fait pas partie de ce groupement de commande. Le règlement des dépenses des travaux s'effectuera toutes taxes comprises sur présentation des factures et d'un titre de recette par la commune.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération n°286/15 du 7 décembre 2015 du Conseil Communautaire de l'ex Communauté d'Agglomération Agglopolo Provence relative au groupement de commande pour le réaménagement des réseaux publics de la D16 et du rond-point des milles bouquets à Mallemort ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°FAG 126-4943/18/CM du 18 décembre 2018 portant l'approbation de création et d'affectation d'autorisations de programme au titre des compétences transférées du Territoire du Pays Salonais ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 23 avril 2021

- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 12 avril 2021.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes relative à l'opération de l'Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'opération de réaménagement des réseaux publics sur la D16 et du rond-point des Milles Bouquets sur la commune de Mallemort portant modification de la répartition financière pour les travaux relatifs au renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable et à la collecte des eaux usées en concomitance avec les travaux de voirie, de mise en technique discrète des réseaux secs et de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes relative à l'opération de réaménagement des réseaux publics sur la D16 et du rond-point des Milles Bouquets sur la commune de Mallemort portant modification de la répartition financière, ci-annexé.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions y concourant.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section Investissement, pour le Budget Annexe Eau Potable 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais – Programme 12 – AP 173120EA – Chapitre opération 2017301201, et à la section Investissement pour le budget annexe Assainissement 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais – Programme 11 - AP 173110AS – Chapitre opération 2017301101.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mer, Littoral  
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 23 avril 2021